

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à 10 heures 00 minute, le Conseil municipal de la Commune de SAUCHY-CAUCHY, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien SENECHAL, Maire.

Date de la convocation : 16/03/2026

Etaient présents : J. SENECHAL, M. MATHON, F. ADAMSKI, A. SALMON, B. CARPENTIER, R. BANAS, C. CLIQUE, M. MAHIEUX, F. MALVOISIN, C. ROSSI, G. SUDOLSKI.

Etait excusé : /

Etait absent : /

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : B. CARPENTIER

N° d'ordre : N° 09/28

N° interne : 09/2026

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe à 3 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Sauchy-Cauchy,
- précise que les crédits nécessaires aux indemnités de fonction seront inscrits au budget communal, dans la limite de l'enveloppe globale autorisée.

Ainsi fait en séance les jour, mois et susdits,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, CARPENTIER Bernard

Le Maire, SENECHAL Julien



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le